



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 321 (511)

Mensuel - Nouvelle Série

Avril 2009

Le numéro 3€

LETTRE OUVERTE À DON NICOLA BUX

Rév. Don Nicola Bux,

Il nous a semblé nécessaire de considérer avec attention votre dernière publication, *La riforma di Benedetto XVI. La liturgia tra innovazione e tradizione*², qui apparaît comme la continuation de l'appel que vous avez lancé dans *L'Osservatore Romano* le 18 novembre dernier, lorsque vous avez invité « à débattre sans aucun préjugé » sur la liturgie. Depuis, vos efforts ont toujours visé à apporter une contribution de vérité pour sortir de la crise liturgique (et doctrinale) que traverse l'Église catholique. C'est un appel que l'on ne peut pas ne pas entendre, car après des années de réduction au silence de ceux qui n'étaient pas d'accord avec la « vulgate liturgique », une voix importante, en écho à celle du Souverain Pontife, sort des schémas « défendus » - semble-t-il - par la cour céleste, du moins par Saint Anselme et Sainte Justine (Saint Anselme et Sainte Justine sont les Instituts liturgiques de Rome et de Padoue - ndt). Vous êtes un homme d'esprit, nous sommes certains que vous saurez sourire, sans voir dans cette plaisanterie la moindre intention de polémique...

Le premier grand mérite de votre livre est d'avoir porté à l'attention du grand public les dissensions intestines de la réforme liturgique, en particulier en mentionnant l'opposition du cardinal Ferdinando Antonelli aux *diktats* de Bugnini. La liturgie est aujourd'hui un « champ de bataille », pour employer

l'une de vos expressions, et c'est ce qu'elle a été depuis le début de sa réforme.

Le deuxième mérite, et nous ne le disons pas par simple *captatio benevolentiae*, apparaît aux chapitres premier (*La sainte et divine liturgie*), deuxième (*Qui nous approchons par le culte divin*), et sixième (*Comment rencontrer le mystère*), qui constituent une belle et profonde introduction à l'essence de l'esprit liturgique. Ce sont des chapitres que tout prêtre et tout fidèle devraient lire et méditer. Et nous ne pouvons que nous réjouir de vos considérations sur l'essentielle verticalité de la liturgie, qu'il faut retrouver aussi à partir de la *vexata questio* du *versus* liturgique, être tourné vers l'orient et être tourné vers la croix, pour signifier de nouveau la centralité de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Sacrifice.

Or vous reconnaissez, et votre livre en est un témoignage, que le rite tridentin a su incarner d'une façon excellente l'authentique esprit liturgique; toutefois, l'une de vos thèses de fond est aussi que « la réforme liturgique dans son ensemble, y compris ses aspects déjà réalisés, peut être réexaminée à la lumière du véritable esprit de la liturgie » (p. 59).

Vous souhaitez donc un mouvement des « extrêmes » vers le centre : « Si ceux qui aiment ou découvrent la tradition liturgique précédente doivent aussi se convaincre "de la valeur et de la sainteté du nouveau rite", tous les autres doivent réfléchir sur le fait que "dans l'histoire de la liturgie, il y a croissance et progrès, mais aucune rupture". » (pp. 45-46)

C'est sur ce point que nous voudrions nous arrêter et réfléchir, en partant de vos affirmations et en cherchant à suivre leur logique interne, qui nous conduira

**LE COURRIER DE ROME
VIENT DE PUBLIER
UN NOUVEAU LIVRE**

Voir page 7

toutefois à une conclusion différente de la vôtre, tout en reconnaissant que votre conclusion est naturelle pour un bon catholique, qui répugne avec raison à l'idée d'une « rupture » dans le développement de la liturgie. Mais ce sont les faits, que vous avez montrés et sur lesquels nous reviendrons, ce sont les faits, donc, qui montrent le véritable visage du nouveau rite. Et une mise au point préalable est nécessaire : nous ne nous intéresserons pas aux abus illégaux, comme les messes *rock*, ou de style pique-nique, et autres mascarades de ce genre. Nous ne nous arrêterons pas trop non plus sur les abus légalisés, comme la communion reçue debout et dans la main, l'usage exclusif de la langue vernaculaire, etc. Nous savons bien que tout ceci n'est pas prévu par le *Novus Ordo*, mais le fruit d'« ajustement » ultérieurs et d'un dynamisme liturgique qui prétend être toujours vivant et agissant. Toutefois ces éléments doivent être eux aussi considérés comme le fruit de la réforme liturgique, telle qu'elle a été conçue et de fait réalisée par Bugnini et Cie. Nous renvoyons à la suite de cette lettre pour appuyer cette dernière affirmation, grave assurément, mais qui n'est pas le fruit de l'imagination ni de préjugés.

LE PRINCIPE CONDUCTEUR

Dans nos considérations, nous nous laisserons guider par votre brillante explication du terme « réforme » : « On

1. Don Nicola Bux est professeur à la faculté théologique de Bari, consultant des Congrégations pour la Doctrine de la Foi et pour les causes des saints, et du Bureau des Cérémonies liturgiques du Souverain Pontife.

2. *La réforme de Benoît XVI. La liturgie entre innovation et tradition*. Ed. Piemme, 2008.

sait qu'il n'y a pas de contenu sans forme ; depuis que Dieu s'est fait homme, il n'y a pas de vérité qui n'ait une forme qui le rappelle. Ré-forme signifie-t-il améliorer la forme, ou la changer ? Le sens ne semble pas univoque. Selon les Pères de l'Église, il est à renouveler constamment. Mais la réforme ne peut pas être comprise dans le sens d'une reconstruction selon les goûts du temps. La réforme, selon Michel-Ange, est celle de l'artiste qui libère l'image du matériau dont elle est prisonnière ; l'image est déjà présente dans le marbre et il n'y a qu'à éliminer les incrustations qui se sont déposées au cours des siècles. La réforme, c'est enlever ce qui gêne afin que la forme noble soit visible, c'est-à-dire le visage de l'Église et avec lui aussi le visage de Jésus... Adopter le terme « réforme » pour la liturgie peut-être acceptable ou non : acceptable si la forme correspond au contenu, non acceptable si la forme indique un autre contenu » (p. 49).

Il y a tout dans ce passage : réformer signifie faire en sorte que la forme exprime le contenu de la meilleure façon possible, en se souvenant que ce contenu n'est pas à la disposition des goûts du temps. Le visage de l'Église et le visage de Jésus-Christ ne sont pas « vendables » sur le marché des goûts et des sensibilités historiques. Votre principe conducteur est parfaitement dans le sillage de celui que Pie XII donna dans la merveilleuse encyclique *Mediator Dei* : « De tous temps, la hiérarchie ecclésiastique a usé de ce droit sur les choses de la liturgie ; elle a organisé et réglé le culte divin, rehaussant son éclat de dignité et de splendeurs nouvelles, pour la gloire de Dieu et le profit spirituel des chrétiens. Et, de plus, elle n'a pas hésité - tout en sauvegardant l'intégrité substantielle du sacrifice eucharistique et des sacrements - à modifier ce qu'elle jugeait n'être pas parfaitement convenable et à ajouter ce qui lui paraissait plus apte à accroître l'honneur rendu à Jésus-Christ et à l'auguste Trinité, et à instruire et stimuler le peuple chrétien de façon plus bienfaisante. »

Nous n'avons aucune réticence à citer ce texte ; nous reconnaissons à la hiérarchie le droit d'intervenir en matière liturgique et nous avons déjà montré cette reconnaissance dans les faits. Saint Pie V n'a-t-il pas fait une réforme ? Les interventions plus récentes en matière liturgique, comme celles que vous rappelez vous-même, jusqu'au missel de 1962, ont été elles aussi accueillies par nous avec une obéissance filiale. Le problème ne se trouve donc pas dans la licéité de la réforme liturgique, mais dans la réforme spécifique qui a suivi le Concile et qui s'est concrétisée dans le missel de Paul VI. Cette réforme n'est pas dans la ligne du principe conducteur admis tant par nous que par vous, et

c'est pourquoi elle ne peut pas être comparée aux autres réformes qui l'ont précédée. Nous ne pouvons pas tomber d'accord avec vous lorsque, en vous référant à la lettre du Saint-Père qui a accompagné le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, vous affirmez que le missel de 1962 et celui de Paul VI sont « deux versions successives, comme cela est déjà arrivé au cours des siècles, du développement d'un rite unique, en effet quiconque connaît l'histoire des livres liturgiques sait qu'à l'occasion de leur réimpression, ils ont été corrigés et enrichis de formulaires pour des messes, des bénédictions etc. » (p. 62).

Nous ne pouvons pas tomber d'accord avec vous, parce que nous ne pouvons pas nier la réalité, cette réalité que vous avez vous-même rappelée en plusieurs points de votre livre et que nous souhaitons maintenant reparcourir.

« UNE RÉFORME RÉSOLUMENT RADICALE... »

Nous citons votre livre : « Hélas le missel de Paul VI ne contient pas tout le missel de Pie V - si l'on s'en tient aux éditions dans les langues nationales - de plus il l'a modifié sur plusieurs points en ajoutant de nouveaux textes. (p. 72) » Et un peu plus loin : « Il est vrai que le pape Paul VI avait l'intention de restaurer simplement le rite de saint Pie V, c'est-à-dire la liturgie de saint Grégoire, mais hélas les experts, dans une première phase, prirent le dessus, en "fabriquant" une autre chose. Lorsque le pape s'en aperçut, nous avons vu ce qui arriva ; en attendant, les bœufs s'étaient échappés de l'étable. C'est cette erreur qui produisit la fracture, car elle révéla que tout n'allait pas dans la bonne direction. (pp. 72-73) » Précisément. Ce que Paul VI corrigea, c'est en définitive le célèbre paragraphe 7 de l'*Institutio generalis* de 1969, peut-être à la suite du *Bref examen critique* des cardinaux Ottaviani et Bacci, ou d'une intervention du cardinal Journet auprès de Paul VI. Ce fut assurément une correction importante ; mais à quoi bon changer cette définition de la messe, si on laissait inchangé le nouveau missel, qui était l'expression de cette définition ? Le *Bref examen critique* ne dénonçait pas seulement ce point de l'*Institutio*, mais aussi le *Novus Ordo*, affirmant qu'« il s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte Messe »³. Les bœufs s'étaient désormais échappés, comme vous nous le rappelez, et le missel de Paul VI est le fruit de cette fugue qui n'a pas été empêchée à temps.

Il est temps de montrer que la formule du nouveau missel ne correspond pas au contenu catholique, mais à un autre

contenu. Si nous suivons le principe directeur que vous nous avez fourni, il ne s'est donc pas agi d'une réforme mais d'une révolution.

Dans une interview⁴ accordée par Andrea Rose, chanoine titulaire de la cathédrale de Namur (Belgique) et consultant du *Consilium ad exequendam constitutionem de sacra liturgia*, dont le secrétaire était Mgr Annibale Bugnini, nous avons la confirmation que l'esprit de la réforme liturgique fut précisément Bugnini : « Ce que je sais, c'est que Mgr Martimort n'était pas tellement d'accord avec lui [Bugnini]. Il le critiquait chaque fois qu'il n'était pas là. Il me disait : "Ce Bugnini fait ce qu'il veut!". Un jour, il m'a dit : "Vous savez, Bugnini a fait un bon collègue." Tel était le jugement de Martimort sur Bugnini. Au début, je pensais qu'il exagérait, mais ensuite je me suis rendu compte qu'il avait raison. Bugnini n'avait aucune profondeur de pensée. Ce fut une grave erreur de désigner pour un tel poste une personne qui était comme une girouette. Est-ce que vous vous rendez compte ? Le soin de la liturgie laissé à un pauvre homme comme celui-là, un superficiel... » Et il ajoute : « Bugnini était toujours chez le pape, pour l'informer. Un jour, c'était au début, quand les problèmes n'étaient pas encore aussi graves, j'étais sur la place Saint-Pierre avec le père Dumas. Nous avons rencontré Bugnini, qui nous a montré les fenêtres de l'appartement de Paul VI, en disant : "... priez, priez pour que ce pape nous soit conservé !" Et ce, parce qu'il manœuvrait Paul VI. Il allait chez lui pour lui rendre compte, mais il ne lui racontait que ce qu'il voulait. Puis il revenait, en disant : "le Saint-Père désire ceci, le Saint-Père désire cela." Mais c'était lui qui, en douce... » Affirmations graves, assurément, mais qui concordent avec celles du cardinal Antonelli que vous rapportez et qui révèlent principalement le poids déterminant qu'eut Bugnini dans la compilation du nouveau missel. Mais Bugnini n'était certainement pas le seul ; le cardinal Antonelli ne fait pas mystère du fait que le climat qui dominait au *Consilium* était loin d'être rassurant : esprit critique et intolérance envers le Saint-Siège, rationalisme, aucun intérêt pour la véritable piété, impréparation théologique... Il n'y a donc pas à s'étonner du résultat, qui n'a que l'apparence d'un retour aux sources liturgiques, comme le révèle encore don Rose : « Certains, au *Consilium*, voulaient le retour à la tradition principale quand cela les arrangeait. Franchement, que l'on fasse de petites réformes, d'accord, mais ce que l'on a fait a été vraiment radical. » La réforme dite de Paul VI n'a pas de précédent dans l'histoire de la liturgie ; même la réforme de Luther, d'après Mgr Klaus

3. Lettre à Paul VI des cardinaux Ottaviani et Bacci, 1.

4. Interview publiée dans le *Courrier de Rome* de juin 2004.

Gamber, ne fut pas aussi radicale : « La nouvelle organisation de la liturgie, et surtout les profondes modifications du rite de la messe apparues sous le pontificat de Paul VI, qui sont prématurément devenues obligatoires, ont été beaucoup plus radicales que la réforme liturgique de Luther - du moins en ce qui concerne le rite extérieur - et ont moins tenu compte de la sensibilité populaire ⁵. »

LA MESSE, VÉRITABLE SACRIFICE, ET LA TRANSSUBSTANTIATION

Nous disions que la forme doit exprimer le contenu. Nous vous proposons un rapide survol de la réforme liturgique pour vérifier si la forme du *Novus Ordo* correspond aux contenus fondamentaux de la doctrine sur le saint Sacrifice de la Messe.

« Le saint sacrifice de l'autel n'est donc pas une pure et simple commémoration des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, mais un vrai sacrifice, au sens propre, dans lequel, par une immolation non sanglante, le Souverain Prêtre fait ce qu'il a fait sur la croix, en s'offrant lui-même au Père éternel comme une hostie très agréable ⁶. »

Le missel de saint Pie V rappelle sans cesse cet aspect fondamental, qui exprime l'essence même de la sainte Messe. Et il le rappelle principalement dans l'offertoire et dans le canon.

1. Le remplacement de l'offertoire

L'offertoire a précisément pour fonction d'anticiper non pas l'effet de la consécration, mais sa signification, en appelant le prêtre et les fidèles à l'offrande d'eux-mêmes, en union à la victime divine. Le tout était anciennement exprimé par la seule présentation du pain et du vin, et la sanctification des offrandes. Au cours des siècles, cette signification s'est traduite en une multiplicité de rites. Saint Pie V, dans l'intention d'unifier et réguler les cérémonies du culte public, choisit les formules qui exprimaient le mieux le geste de l'offrande, signifié par l'élévation de la patène et du calice.

Dans le nouvel offertoire, il ne reste plus rien de tout ceci, pas même le nom d'« offertoire », remplacé par « présentation des dons » ; et effectivement la nouvelle formulation n'a plus rien à voir avec l'intention d'offrande. Paul VI lui-même s'en rendit compte, mais il n'apporta aucune modification. Il fit remarquer que les formules « sont deux belles expressions eucologiques, mais qui n'ont aucune intention oblatrice, si l'on supprime les deux incises [proposées par le Pape - nda] : « *quem tibi offerimus* », « *quod tibi offerimus* » ; sans ces incises, ces formules ne sont

pas les formules de l'offertoire. C'est pourquoi il semble que ces deux incises donnent une valeur spécifique d'offrande au geste et aux paroles ». Mais, comme une nouvelle preuve de la dictature de Bugnini et du *Consilium*, le Pape ajouta : « Toutefois nous remettons la décision de leur maintien ou de leur suppression au jugement collégial du *Consilium* ⁷. »

Donc Paul VI s'accorde lui aussi à dire comme nous que l'offertoire du *Novus Ordo* n'est pas un offertoire...

L'ajout des deux formules proposées par le Pape a fini par aggraver la situation : le pain et le vin sont offerts à Dieu à la place de la seule offrande qui lui soit agréable, celle du corps et du sang de son Fils, et l'homme se déclare capable d'offrir à Dieu les fruits de son travail ; l'Eucharistie comme sacrifice n'est pas prévue dans les deux formules de « présentation » du pain et du vin, qui au contraire renvoient aussitôt à l'Eucharistie comme sacrement (« pour qu'il devienne pour nous aliment de vie éternelle » ; « pour qu'il devienne pour nous breuvage du salut »). L'élément sacrificiel est ainsi non pas nié, mais sans aucun doute mis de côté, au détriment de la foi du célébrant et des fidèles.

L'offertoire romain a été dévasté pour de pseudo-motivations, qui manifestent l'absence de formation théologique et de sensibilité liturgique chez de nombreux membres du *Consilium*.

C'est encore don Andrea Rose qui nous dit ce qui s'est passé :

« Ceux qui se sont occupés de la Messe furent encore plus radicaux que nous ne le fûmes à l'Office Divin. Il suffit de voir comment l'offertoire a été pratiquement supprimé. Dom Capelle ne voulait aucun offertoire. « On parle comme si le sacrifice était déjà accompli. On risque de croire que tout est déjà fait », disait-il. Il ne se rendait pas compte que toutes les liturgies contiennent une anticipation comme celle-là. On se place déjà dans la perspective de l'accomplissement.

Question : Ne s'agit-il pas d'une absence de perspective finaliste ?

Réponse : Oui, et on a fini par tout supprimer, tout ce qui était prière dans l'offertoire, parce que, disait-on, il ne s'agit pas encore du sacrifice. Mais en fait, nous nous trouvons ici face à des positions très rationalistes !

Question : Dans votre expérience pastorale, avez-vous remarqué que les fidèles croyaient que les offrandes étaient déjà consacrées ? C'est-à-dire : avez-vous constaté la concrétisation des dangers soulignés par dom Capelle ?

Réponse : Mais non, mais non. Jamais ! Et puis, il suffit d'observer comment se déroulent les rites orientaux. C'est la même chose. Et il serait intéressant de comparer toutes ces choses. »

2. Du canon aux prières eucharistiques

On a réussi à faire encore pire en ce qui concerne les prières eucharistiques. À côté du canon, reproposé dans la Prière eucharistique I, mais avec des variations significatives que nous verrons plus loin, ont été placées d'autres anaphores (quatre, plus deux dites « de la réconciliation »).

Toutes ces prières ont été faites sur le papier, y compris la deuxième, qui a plus ou moins l'inspiration du canon d'Hippolyte. Et pour quelle profonde raison théologique ? Pour mettre fin « à des siècles de fixisme ! » ⁸

Vous avez raison lorsque vous dites que « la liturgie est un processus vital, et non le produit d'une érudition de spécialiste. (p. 50) » Or les nouvelles prières eucharistiques sont précisément le fruit des mains d'une commission... qui, selon le jugement du cardinal Antonelli résumé par vous, était caractérisée par « l'incompétence de beaucoup, la soif de nouveauté, des discussions bâclées, des scrutins chaotiques, pourvu d'approuver au plus vite... (p. 50) » Est-il sensé, d'après vous, de mettre fin au canon (car de fait le canon n'est plus canon, règle) qui rassemble plus de 1500 ans de tradition liturgique, qui, selon le Concile de Trente, est « si pur de toute erreur qu'il ne contient rien qui ne parfume de grande sainteté et piété, et qui n'élève vers Dieu l'esprit de ceux qui l'offrent ⁹ », parce que, dans les séances du *Consilium* « certains soulignaient les difficultés que l'actuel canon comportait pour la nouvelle époque et pour la mentalité moderne ¹⁰ ? »

Il y a une autre remarque à faire : Bugnini affirme que dans les trois prières eucharistiques ajoutées, « autant que possible on a évité de répéter... des notions, des paroles et des phrases du canon romain ¹¹. » Mais alors qu'exprime-t-on dans ces prières eucharistiques ? Si le canon rassemble et exprime la tradition liturgique sur le saint Sacrifice, harmonisant merveilleusement l'impétration, l'action de grâce, la supplication, l'expiation, que reste-t-il dans les autres prières eucharistiques ?

3. « L'abomination dans le lieu saint » : la modification de la formule de consécration

Il y a un autre aspect, qui intéresse aussi la prière eucharistique I et qui frappe directement l'action sacrificielle de la

5. K. GAMBER, *La réforme liturgique en question*, 1992, p. 42.

6. PIE XII, *Mediator Dei*, 20 novembre 1947.

7. M. BARBA, *La réforme conciliaire de l'« Ordo Missæ »*, Rome, 2002, p. 214.

8. A. BUGNINI, *La réforme liturgique...*, cit., p. 446.

9. Concile de Trente, session XXIII, 17 septembre 1562, Décret et canons sur la Messe, c. IV.

10. M. BARBA, *La réforme conciliaire...*, cit., p. 137.

consécration. Il s'agit de la modification de la forme de la consécration. Sur ce point aussi, Bugnini n'en fit qu'à sa tête, contrairement à l'indication du Pape, qui demanda que l'on laisse inchangé le canon, et que l'on ajoute deux ou trois autres anaphores à utiliser dans certains temps¹². *In primis*, ce qui était appelé consécration est devenu dans le nouveau missel « le récit de l'institution »; et le nouveau titre nous fournit hélas l'authentique clé de lecture des modifications de la formule de consécration.

L'ajout des paroles : « Prenez et mangez-en tous » et « Prenez et buvez-en tous », qui, dans le missel de saint Pie V, sont clairement distinctes de la véritable formule de consécration, tant en raison du point qui les suit que par la différence des caractères typographiques, permet de considérer la consécration davantage comme mémorial narratif que comme véritable sacrifice rendu présent au moyen de la formule prononcée par le prêtre. L'« *hunc præclarum calicem* » est aussi devenu simplement « le calice »; mais alors que dans le premier cas on souligne l'action *in persona Christi*, par laquelle le calice de la Cène est ce calice, dans le second cas on omet de souligner ce point, en favorisant encore une fois le style narratif.

Vous savez bien que dans la liturgie, chaque mot, utilisé ou non utilisé, chaque geste, chaque silence ont une valeur et véhiculent une idée théologique. Bugnini & Cie sont passés comme un ouragan, mettant sens dessus dessous une formule de consécration que personne n'avait jamais osé altérer. À vrai dire, certains l'avaient changée : les protestants; et si on lit leur texte de récit de la Cène, on s'aperçoit qu'ils ont précisément le même texte que celui présent dans le nouveau missel. La présomption de Bugnini est vraiment incroyable, lorsqu'il affirme que la formule de consécration présente dans le canon « est en soi gravement incomplète du point de vue de la théologie de la Messe¹³! » Non moins incroyables sont les motivations avancées pour la suppression du « *mysterium fidei* » de la formule de consécration, avant l'acclamation de l'assemblée : « Cette formule n'est pas biblique; elle se trouve uniquement dans le canon romain; elle est d'origine et de signification incertaines; les experts eux-mêmes discutent sur le sens précis de ces paroles. Certains les comprennent même dans un sens dangereux car ils traduisent : signe pour notre foi; cela interrompt la phrase et rend difficile sa compréhension et sa traduction¹⁴. » Au contraire, ce « *mysterium fidei* », placé immédiatement après la consécration du vin, a une valeur très importante, parce

qu'il affirme que l'immolation vient de se produire, au moyen de la double consécration, qui est le mystère des mystères de notre sainte foi.

Il y a ensuite l'ajout des acclamations de l'assemblée, selon trois formules différentes. À part le fait qu'il est inopportun d'introduire ici une acclamation, qui interrompt la sacralité du silence, il faut noter que les deux premières formules (« Nous annonçons ta mort... », et « Chaque fois que nous mangeons... ») sont vraiment très dangereuses, car elles déplacent l'attention des fidèles vers la « seconde venue du Christ à la fin des temps, précisément au moment où Il est vraiment, réellement et substantiellement présent sur l'autel »¹⁵, alors que l'on parle de « l'attente de ta venue ». De plus, la formule « Chaque fois que nous mangeons... » est inadaptée et nocive pour le sens du sacrifice qui vient de s'accomplir. En effet, elle ne souligne pas que c'est la consécration qui « annonce (au sens de rendre présent) ta mort, Seigneur », mais le fait de « manger le pain et boire le vin ». Cette acclamation a un parfum fortement protestant.

4. D'autres modifications

À toutes ces modifications s'ajoute aussi la suppression de la quasi-totalité des signes de croix faits par le célébrant sur les offrandes, sur et avec les espèces consacrées, pour indiquer que les espèces qui se trouvent devant le célébrant sont réellement la Victime dont on parle. Les genuflexions ont été réduites au nombre de dix et on a supprimé celles, si importantes, que fait le prêtre dès qu'il a prononcé les paroles de consécration du pain et du vin. On a également supprimé la préservation des doigts du prêtre après la consécration et leur purification dans le calice, ce qui affaiblit encore davantage le sens de la présence substantielle du Christ dans chaque fragment eucharistique. On a également omis les prescriptions précises et pleines de révérence qui sont de rigueur dans le cas où l'hostie consacrée tomberait à terre. La purification des vases sacrés peut être remise à plus tard... Et l'on pourrait continuer ainsi. Il est clair que la nouvelle forme n'exprime plus de façon adéquate l'essence sacrificielle de la Messe et la présence substantielle de Notre-Seigneur. Nous ne disons pas qu'elle nie ces aspects, mais elle ne les signifie certainement plus de façon adéquate, ouvrant ainsi la voie à ce qui de fait est arrivé et que vous dénoncez vous-même.

LA GLORIFICATION DE DIEU

Et après l'essence de la Messe, considérons maintenant ses finalités, dont la première est sans aucun doute la glorification de la très Sainte-Trinité par

Notre Seigneur Jésus-Christ. La liturgie a principalement et substantiellement une dimension verticale, et le rite tout entier doit exprimer et favoriser cette orientation.

Dans le nouveau missel, la finalité dernière de la liturgie (et de toutes choses) a presque disparu. Le *Gloria Patri*, dans l'antienne à l'Introït a été omis; le *Gloria in excelsis Deo* est récité moins fréquemment; seule la collecte se termine par la formule trinitaire (« Par Notre Seigneur Jésus-Christ... »), tandis que les autres oraisons concluent simplement : « Par le Christ Notre-Seigneur »; la même conclusion a aussi été supprimée après les trois prières qui préparent à la sainte communion, et après le *Libera nos Domine* qui suit le *Pater noster*; la très belle prière de l'offertoire *Suscipe, Sancta Trinitas*, très beau résumé de la finalité du saint Sacrifice, est abolie; la préface de la Sainte-Trinité n'est plus récitée tous les dimanches mais seulement le jour de la solennité de la Sainte Trinité; on a aussi supprimé le *Placeat tibi, Sancta Trinitas*, à la fin de la Messe. Dans ce cas aussi, nous sommes face à une véritable dévastation qui prive les prêtres et les fidèles de cette référence habituelle à la gloire de la Sainte Trinité, qui est la fin de la vie et de toutes choses.

LA PROPITIATION ET L'EXPIATION

« L'aspect le plus manifeste de cette réélaboration [des oraisons - nda] est la quasi-totale suppression des expressions relatives au péché et au mal (« *peccata nostra* », « *imminentia pericula* », « *mentis nostræ tenebræ* »), et des expressions relatives à la nécessité de la rédemption et du pardon (« *puriores* », « *mundati* », « *reparatio nostra* », « *purificatis mentibus* »)¹⁶. » C'est la nécessaire conséquence du principe de Bugnini, cité plus haut, qui consiste à « revoir » ce qui n'est pas conforme aux temps modernes. L'idée d'être pêcheurs, profondément débiteurs envers Dieu, que nous méritons ces châtements, que nous soyons radicalement incapables de réparer par nous-mêmes la dette contractée par nos péchés, cette idée n'est pas acceptée par l'homme de toujours, et en particulier par l'homme moderne.

Et c'est ainsi que les « coupes » tombent de tous côtés! Première victime : l'imploration « *Deus tu conversus vivificabis nos* » dans les prières au bas de l'autel, suivie des deux oraisons que le prêtre récite lorsqu'il est monté à l'autel (*Aufer a nobis* et *oramus te, Domine*), dans lesquelles il demande à Dieu d'éloigner ses iniquités et de pardonner ses péchés. Le *Confiteor* n'est plus récité par le prêtre « profondément incliné » et par les fidèles à genoux, deux attitudes exprimant l'humilité et la supplication. Avec l'abolition de l'offertoire, ont dis-

11. A. BUGNINI, *La réforme liturgique...*, cit., p. 446.

12. *Ibid.*, p. 444.

13. A. BUGNINI, *La réforme liturgique...*, cit., p. 448.

14. *Ibid.*, p. 448-449.

15. *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*, Les formules de consécration.

16. L. BIANCHI, *Liturgie. Mémoire ou mode d'emploi?*, Milan, 2002, p. 59.

paru aussi deux supplications d'acceptation de l'offrande immaculée « *pro innumerabilibus peccatis et offensionibus et negligentis meis* », de même que l'expression « *tuam deprecantes clementiam* ». Le geste d'étendre les mains sur l'hostie et le calice, qui indique le geste du Souverain Prêtre qui « chargeait » de nos péchés la victime qui allait être immolée, ce geste est associé dans les prières eucharistiques du nouveau Missel à l'invocation de l'Esprit-Saint, perdant ainsi la signification expiatoire du Sacrifice du Christ.

Les rites précédant la communion, qui aident le prêtre et les fidèles à raviver des dispositions intérieures de contrition, ont été eux aussi sensiblement modifiés. Pour le prêtre comme pour les fidèles, le *Domine non sum dignus* - outre la variation du texte - a été ramené de trois fois à une fois seulement, alors que la répétition permet toujours une meilleure conscience de son indignité devant un tel mystère.

LA SACRALITÉ

Sur cet aspect aussi, il y aurait beaucoup à dire. Nous nous contenterons, dans cette lettre, de revenir rapidement sur ce que vous écrivez dans ce beau premier chapitre sur la sainte et divine liturgie : « Le sacré dans l'ancienne messe est présent et s'exprime aussi dans les signes de croix et dans les genuflexions, dans le silence des fidèles pendant la prière eucharistique, qui n'est pas criée mais prononcée *submissa voce*, pour signifier le geste de soumission et d'humiliation, devant Dieu, de notre voix. (p. 23) » Vous ajoutez ensuite de profondes considérations sur la langue sacrée. Vous savez que tout cela a disparu.

S'il y a un reproche général que l'on peut faire à la Messe réformée, c'est qu'elle veut faire comprendre trop de choses. Le *leitmotiv* est que tout le monde doit comprendre tout et tout de suite. Le prêtre doit toujours parler à haute voix, les fidèles doivent parler, les lectures doivent être multipliées, la langue doit être comprise, etc., et il y a toujours moins de place pour le silence et le chant sacré, les deux plus hautes expressions de la prière et de l'adoration. « Rationalité dans la liturgie et aucune piété ¹⁷ » : telle était l'accusation précise que soulevait le cardinal Antonelli. Rien n'est plus vrai.

Sur cet aspect, il y aurait vraiment de très nombreuses considérations à faire, en particulier sur les ornements, les vases sacrés, les édifices, le chant, la langue, les attitudes du corps, etc.

LE SACERDOCE

L'une des « victimes » privilégiées de

la réforme liturgique est le sacerdoce (et par conséquent l'identité des prêtres et leur fidélité à leur vocation).

Les remarques faites plus haut sur le glissement vers le sens narratif de la formule de consécration nous permettent de prendre conscience de l'incidence de ce glissement sur l'intention du prêtre qui la prononce. En raison aussi de l'absence d'indication dans les rubriques au sujet de la position, du ton de la voix, etc., le prêtre est de moins en moins conduit à comprendre la célébration comme *actio sacrificialis* accomplie *in persona Christi*.

Son rôle irremplaçable de nécessaire médiateur et sacrificateur a été éclipsé par la réforme liturgique tant par la suppression de certains éléments, qui soulignent la différence essentielle entre le prêtre de l'assemblée des fidèles, que par l'insistance excessive et imprécise sur le sacerdoce commun.

En ce qui concerne le premier aspect, le seul que nous examinerons, voyons ce qui s'est passé avec l'acte pénitentiel. Le *Confiteor*, alors qu'il n'est pas remplacé par des formules alternatives, est récité en commun par le prêtre et par les fidèles, sans aucune distinction ; le prêtre, de *Pater*, devient l'un des *fratres*. On a omis en outre la formule d'absolution, acte exclusivement sacerdotal, que les protestants supprimèrent eux aussi dans leur messe réformée.

Dans les nouvelles prières eucharistiques non plus, on n'affirme plus la distinction entre le sacrifice offert par le prêtre et auquel s'associent les fidèles (« *pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt* »), mais on dit en général « nous t'offrons », ou encore dans la prière eucharistique III, on parle d'un « peuple qui d'un bout à l'autre de la terre offre à ton nom un sacrifice parfait ».

La formule de communion du prêtre est devenue moins spécifique, et est unie à celle des fidèles. De deux oraisons, on est passé à une ; ensuite le prêtre récite avec les fidèles une seule fois « Seigneur, je ne suis pas digne » (nous passons sur la modification de la formule), puis il communique avec les seules formules « Que le Corps [ou Sang] du Christ me garde pour la vie éternelle ». Ensuite il administre aussitôt la communion aux fidèles.

Ainsi, on distingue de moins en moins le fait que la communion du prêtre est nécessaire pour l'accomplissement du Sacrifice, alors que celle des fidèles, bien sûr importante, n'est pas essentielle. Dans le nouveau rite, la communion du prêtre a simplement lieu « avant » celle des fidèles, alors qu'elle devrait constituer un élément structurel et conclusif du Sacrifice, puisqu'elle est la consommation de la Victime divine.

LA FORME DE LA RÉ-FORME

À la lumière de toutes ces modifications (comme la suppression de l'« Église triomphante », le biblicisme de l'actuel lectionnaire) on ne peut pas ne pas se demander ce qui reste de la doctrine catholique sur le saint Sacrifice de la Messe. On est encore plus stupéfait lorsqu'on compare le *Novus Ordo* avec les modifications des liturgies protestantes et jansénistes.

Devant la réalité des faits, nous ne pouvons pas vous suivre lorsque vous affirmez que « la réforme liturgique ne doit pas être mise en doute... (p. 68) » Il est au contraire nécessaire, pour la sauvegarde du trésor les plus précieux que Notre-Seigneur nous ait laissé, pour la conservation du sacerdoce catholique, et pour la sauvegarde et l'augmentation de la foi et de la piété des fidèles, d'avoir le courage de revoir une réforme qui a fait la preuve de son échec.

Vous avez affirmé, de façon quelque peu euphémique : « Si l'on ne peut pas dire que la réforme liturgique n'a pas décollé, elle a assurément volé bas... Donc, des ombres restent à dissiper sur la façon dont elle a été faite. Est-on allé plus loin que les intentions du Concile ? Que l'on fasse une trêve dans la bataille : l'*usus antiquior* est revenu, tel un miroir, aux côtés du nouveau. Si certaines nouvelles formes rituelles ont paru être une concession à l'esprit du monde, un approfondissement apaisé et une révision ou restitution des anciennes formes pourront éloigner toute crainte. (p. 59) » S'il en est vraiment ainsi, c'est-à-dire s'il a fallu « faire revenir » la Messe tridentine pour que la nouvelle puisse retrouver son identité, alors cela signifie tout simplement que la réforme a échoué. Elle n'a pas été ré-forme, au sens souhaité par vous et par nous, mais elle a été l'apport d'une nouvelle forme à la Messe, une forme qui « s'éloigne de façon impressionnante de la théologie catholique de la sainte Messe » ¹⁸. Il n'est jamais arrivé, dans l'histoire de la liturgie, qu'un Missel réformé doive remonter au précédent pour pouvoir « récupérer » l'authentique esprit liturgique. Nous célébrons avec le Missel de 1962, et bien que nous tenions en haute estime les précédentes éditions, nous n'avons pas besoin de nous y référer comme à « un miroir aux côtés du nouveau », parce que le Missel de 1962 a conservé le même esprit - et aussi la lettre ! - que les précédents.

Nous ne voulons pas affirmer par là que tout prêtre célébrant selon le nouveau rite serait hérétique ; mais ce qui est clair, c'est que ce rite favorise un esprit et une piété qui ne sont pas authentiquement catholiques. Peu à peu, on « absorbe » une mentalité qui n'est plus catho-

17. N. GIAMPIETRO, *Le cardinal Ferdinando Antonelli et les développements de la réforme liturgique de 1948 à 1970*, Rome, 1988, p. 234.

18. *Lettre à Paul VI des cardinaux Ottaviani et Bacci*, 1.

lique. Et s'il est possible que les prêtres qui célèbrent selon le *Novus Ordo* et les fidèles qui y assistent réussissent à conserver un esprit catholique, il est toutefois réaliste d'admettre que ce n'est pas grâce à cette Messe, mais malgré elle. En d'autres termes, si la foi catholique peut être maintenue intérieurement, le rite liturgique n'en est plus l'expression extérieure. C'est un peu comme quand on entre dans les nouvelles églises, à l'architecture douteuse : on peut théoriquement y prier, mais il est préférable pour cela de fermer les yeux... Il n'y a rien dans ces églises qui aide l'âme à s'élever, l'esprit à se recueillir, le cœur à se réchauffer au feu surnaturel.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas être de votre avis lorsque vous affirmez que « les prêtres qui célèbrent selon l'ancien rite doivent éviter de délégitimer l'autre rite, et vice-versa. Il n'est pas permis de refuser de célébrer le nouveau rite par parti pris. Ce ne serait pas un signe de communion, par exemple, de refuser de concélébrer avec un évêque qui souhaite le faire selon le nouveau Missel. (p. 64) » *Non possumus!*

Il est vraiment impossible de concilier cette réforme avec la tradition ; et nous insistons sur le démonstratif, car ce n'est pas le développement historique que nous nions, ce n'est pas la sagesse du *et-et* catholique dans cette merveilleuse synthèse entre « renouveau et tradition, innovation et continuité, attention à l'histoire et conscience de l'Éternel... (p. 10) », mise en lumière par Vittorio Messori dans la préface à votre livre *Ce n'est pas cela. Le saint patron de notre Fraternité, saint Pie X, n'a-t-il pas été l'un des plus grands réformateurs (entre autres dans le domaine liturgique) de l'histoire de l'Église?*

Ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est que ce *et-et* soit donné de façon hégélienne, comme synthèse de contradictions, dans une identité entre le réel et le rationnel. « Sauver les phénomènes » ! Tel était, d'après la profonde lecture de Taylor¹⁹, l'impératif de la philosophie de Hegel : sauver rationnellement l'histoire et ses moments, en affirmant de façon idéaliste que chacun de ces moments est une étape vers un stade suivant. Hegel perd ainsi l'essence des choses, il perd le critère de vérité ou de fausseté. « Sauver la réforme » semble être la devise de ce nouveau mouvement liturgique que vous souhaitez dans le dernier chapitre. Mais n'avait-on pas dit qu'il fallait débattre sur la liturgie « sans aucun préjugé » ?

UNE OBSERVATION CONCRÈTE ET UN SOUHAIT

Rév. don Bux, nous concluons cette lettre avant tout par une invitation à l'espérance. Pour vous et pour nous. Il

n'est pas impossible de sortir de cette situation, et peut-être tomberez-vous d'accord avec nous sur ce point ; Notre-Seigneur n'abandonne jamais ceux qui cherchent sa gloire et le bien des âmes.

Mais peut-être ne serez-vous pas sur la même longueur d'onde que la nôtre, si nous vous avouons que nous sommes certains que le « retour au sacré » ne se fera pas en cherchant à accorder l'ancien et le nouvel *Ordo*. Humainement, cela peut sembler la seule façon de ne pas provoquer de ruptures, au détriment de la foi de nombreux croyants, déjà largement éprouvée. Mais il n'en est pas ainsi.

La situation liturgique dans la France du XVIII^e siècle et du début du XIX^e n'était pas moins dramatique que la nôtre. L'anarchie liturgique était à l'ordre du jour, et l'on voyait se répandre les rites « personnalisés », dans le but plus que noble de retrouver l'authentique esprit liturgique. Dom Prosper Guéranger, le grand abbé de Solesmes, après avoir présenté l'incroyable situation de cette époque, conclut ainsi : « Le bouleversement d'idées au dix-huitième siècle était tel que l'on vit des prélats combattre les hérétiques et dans le même temps, par un zèle inexplicable, attaquer la tradition dans les saintes prières du missel ; confesser que l'Église a sa voix propre, et faire taire cette voix pour donner la parole à quelque docteur sans autorité. Telle fut la stupide arrogance des nouveaux liturgistes, qui ne proposaient rien de moins, et ils en convenaient, que de reconduire l'Église de leur temps au véritable esprit de prière ; de purger la liturgie des éléments non purs, inexacts, peu mesurés, plats, difficiles à comprendre correctement, que l'Église, par les pieux mouvements de son inspiration, avait malencontreusement produits et adoptés. La barbarie dans laquelle étaient tombés les Français quant au culte divin était telle, l'harmonie liturgique ayant été détruite, que la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, qui sont les arts tributaires de la liturgie, la suivirent dans une décadence qui n'a fait que s'accroître au cours des années²⁰. »

Telle était donc la situation, qui ressemble de façon impressionnante à la nôtre. Et comment est-on sorti de cette situation ? Avec le rite romain de toujours, pur et simple.

Vous demandez une « trêve » sur la liturgie, maintenant que le rite traditionnel est « revenu » ; toutefois, bien que nous comprenions votre intention, il nous semble que sur cette « trêve » hypothétique pèse officiellement justement l'un des préjugés auxquels vous invitez à renoncer : celui de faire souffrir

au Missel de 1962 une condition d'infériorité par rapport au missel de Paul VI. Nous vous faisons remarquer qu'alors que l'on parle aujourd'hui de forme « ordinaire » et « extraordinaire », même Mgr Gamber, il y a déjà plusieurs années, dans le livre cité (qui bénéficia d'une préface signée de quatre illustres prélats : Mgr Nuyssen, les cardinaux Stickler et Oddi, et le cardinal Ratzinger) proposait une « trêve » en des termes différents des vôtres (et en un certain sens opposés) : « La forme de la Messe actuellement en vigueur ne pourra plus passer pour un rite romain au sens strict, mais pour un rite particulier *ad experimentum*. Seul l'avenir montrera si ce nouveau rite peut un jour s'imposer de façon générale et pour une longue période. On peut supposer que les nouveaux livres liturgiques ne resteront pas longtemps en usage, parce que les éléments progressistes de l'Église auront certainement, entretemps, développé de nouvelles conceptions concernant l'« organisation » de la célébration de la Messe²¹. »

Quoi qu'il en soit, nous restons profondément convaincus que le rite tridentin, avec l'ensemble des éléments doctrinaux sur lesquels il se fonde, qu'il exprime et qu'il véhicule, ne peut que mettre en évidence l'incompatibilité substantielle du rite de Paul VI avec la doctrine catholique.

Nous considérons que les deux rites ne peuvent cohabiter que si l'on ne comprend pas leur valeur doctrinale opposée, ou si l'on se fonde sur une philosophie qui conjugue les contradictions ; en effet une liturgie présuppose toujours, à travers et au-delà des signes qu'elle utilise, une dimension doctrinale et spirituelle précise, qui ne peut en aucune façon être dissociée du rite lui-même. Célébrer d'une façon et croire en quelque chose de différent n'est pas normal et, en dernière analyse, n'est pas honnête.

Illustrons la chose par un exemple simple à la portée de tous.

Comment un même prêtre peut-il offrir sur le même autel « la Victime Immaculée » et « le pain fruit de la terre et du travail des hommes », croyant et faisant croire que les deux expressions sont équivalentes ?

Comment la même institution peut-elle faire siens deux signes aussi manifestement opposés, s'imaginant pouvoir expliquer l'un à travers l'autre, sans perdre ensuite son identité et sans augmenter la confusion des simples ? Qu'y aurait-il de commun entre ce nouveau langage liturgique et le « si si no no » évangélique ?

Il ne fait aucun doute que quiconque aborde sans préjugé le Missel romain traditionnel puisse renouveler

20. P. GUÉRANGER, *Institution liturgique*, t. II, c. XX, pp. 393-394.

21. K. GAMBER, *La réforme liturgique...*, cit., p. 76.

19. C. TAYLOR, *Hegel*, Cambridge, 1975, p. 494.

l'expérience qu'eut dom Guéranger, lorsque pour la première fois, simple prêtre, il aborda accidentellement le rite romain, lui qui n'avait eu jusqu'alors aucune sympathie pour ce rite : « Malgré mon peu de sympathie pour la liturgie romaine, que d'ailleurs je n'avais jamais étudiée sérieusement, je me sentis aussitôt pénétré de la grandeur et de la majesté du style employé par ce missel. L'usage de la sainte Écriture, si grave et

plein d'autorité, le parfum d'antiquité qui émane de ce livre, ses caractères rouges et noirs, tout cela m'entraînait à comprendre que j'étais en train de découvrir dans ce missel l'œuvre encore vivante de cette antiquité ecclésiastique dont j'étais passionné. Le ton des missels modernes m'apparut alors dépourvu d'autorité et d'onction, et je ressentis l'œuvre d'un siècle et d'un pays, et en

même temps d'un travail personnel ²². »

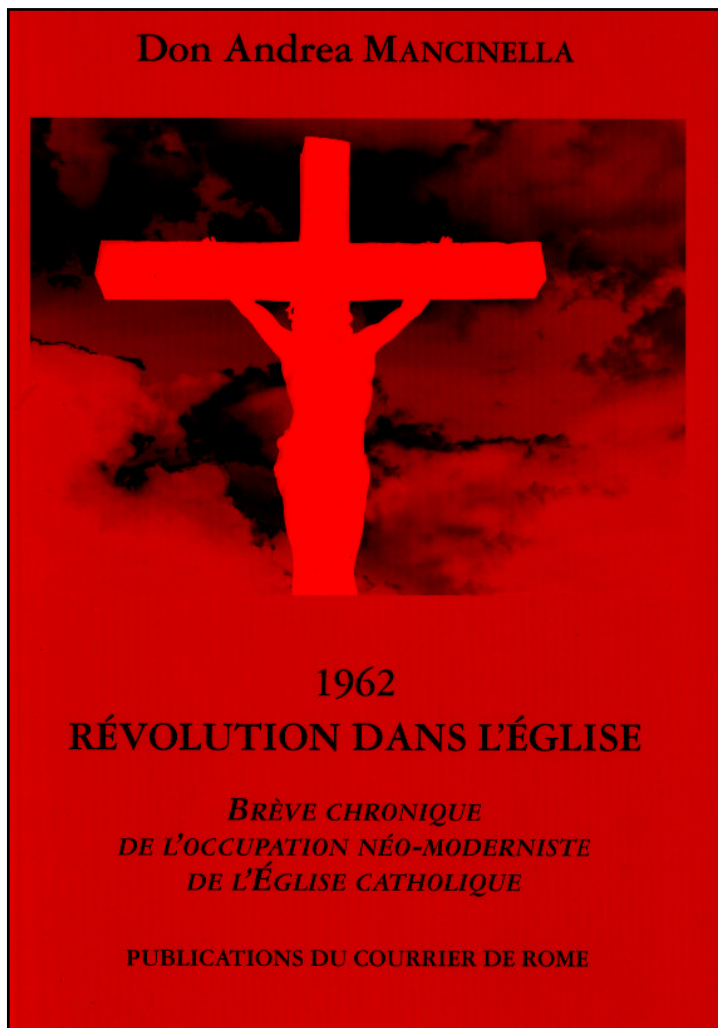
C'est l'expérience que nous vous souhaitons de tout cœur et à nos confrères du monde entier !

Avec toute notre estime.

La rédaction

22. P. GUÉRANGER, *Mémoires autobiographiques (1805-1833)*, Solesmes, 2005, p.81.

LE COURRIER DE ROME VIENT DE PUBLIER UN NOUVEAU LIVRE



Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*.

La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Si Si No No*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

Prix 14 euros + 2 euros pour le port

Table des Matières

I. Préambule	p. 5
II. Les nouveaux modernistes de la nouvelle théologie	p. 19
III. La condamnation officielle de la « nouvelle théologie »	p. 31
IV. Le concile du pape Jean	p. 45
V. Vatican II, première session, le début de la révolution	p. 55
VI. Les nouveautés « conciliaires », quintessence de la nouvelle théologie	p. 69
VII. L'aveu de Paul VI : le discours de clôture de Vatican II	p. 85
VIII. La preuve par neuf	p. 87
IX. La dénonciation de Mgr Marcel Lefebvre	p. 91
X. L'après concile. Les « coups de pioche » de Paul VI	p. 95
XI. La révolution envahit la liturgie : la nouvelle « messe » de Paul VI	p.105
XII. Jean-Paul II, Fauteur de la « Nouvelle Théologie »	p.121
XIII. La crise générale dans l'Église	p.181
XIV. Vers la « solution finale » du Catholicisme	p.191

VOICI UN EXTRAIT DE CETTE ÉTUDE

La dénonciation de Mgr Marcel Lefebvre

Le 20 décembre 1966, dans une lettre de réponse au cardinal Ottaviani, Préfet du Saint Office, qui, alarmé par

l'explosion subite et universelle de la crise au sein du clergé et parmi les fidèles, avait envoyé des questions à ce sujet aux évêques du monde entier, Mgr Marcel Lefebvre en dénonçait ouvertement la cause dans les « nouveautés » du Concile Vatican II.

Nous rapportons ici de larges extraits de cette lettre :

« [...] *Je crois qu'il est de mon devoir de vous exposer en toute clarté - écrivait le prélat français - ce qui résulte de mes conversations avec de nombreux évêques, prêtres et laïcs d'Europe et*

d'Afrique, ce qui résulte aussi de mes lectures dans des pays anglophones et francophones.

Je suivrais volontiers l'ordre des vérités énoncées dans votre lettre, mais j'ose dire que le mal actuel me semble beaucoup plus grave que la négation ou mise en doute d'une vérité de notre foi. Celui-ci se manifeste, actuellement, par une confusion extrême des idées, dans la désagrégation des institutions de l'Église, institutions religieuses, séminaires, écoles catholiques, en somme de ce qui a été le soutien permanent de l'Église, mais ce n'est pas autre chose que la continuation logique des hérésies et des erreurs qui minent l'Église depuis plusieurs siècles, en particulier après le libéralisme du siècle dernier, qui a cherché à tout prix à concilier l'Église et les idées qui ont débouché sur la Révolution.

L'Église a fait des progrès dans la mesure où elle s'est opposée à ces idées, qui vont contre la saine philosophie et la théologie; au contraire, chaque compromis avec ces idées subversives a provoqué un alignement de l'Église au droit commun et le risque de la rendre esclave des sociétés civiles.

Par ailleurs, chaque fois que des groupes de catholiques se sont laissés attirer par ces mythes, les Papes les ont courageusement rappelés à l'ordre, les ont éclairés et, lorsque c'était nécessaire, condamnés. Le libéralisme catholique a été condamné par Pie IX, le sillon par saint Pie X, le communisme par Pie XI et le néomodernisme par Pie XII. Grâce à cette admirable vigilance, l'Église s'était consolidée et développée. Les conversions des païens, des protestants, étaient très nombreuses; l'hérésie était en déroute complète, les États avaient accepté une législation catholique.

Mais certains groupes d'ecclésiastiques imprégnés de ces fausses doctrines avaient réussi à les répandre dans l'Action Catholique, dans les séminaires, grâce à une certaine indulgence des évêques et à une tolérance de certains Dicastères romains. Bientôt, les évêques furent choisis parmi ces prêtres. **Et c'est ici que se place le Concile**, qui s'appropriait, avec ses commissions préparatoires, à proclamer la vérité face à ces erreurs, pour les faire disparaître de l'Église. Cela aurait été la fin du protestantisme et le commencement d'une nouvelle ère féconde pour l'Église. **Au contraire, cette préparation a été odieusement rejetée, pour faire place à la plus grave tragédie qu'ait jamais subie l'Église. Nous avons assisté au mariage de l'Église avec les idées libérales. Ce serait nier l'évidence, se fermer les yeux, que de ne pas affirmer courageusement que le Concile a permis à ceux qui professent les erreurs et les tendances condamnées par les Papes que nous avons cités, de**

croire légitimement que leurs doctrines sont désormais approuvées. [...] En règle presque générale, quand le Concile a fait des innovations, il a frappé la certitude des vérités enseignées par le Magistère authentique de l'Église comme appartenant définitivement au trésor de la Tradition. **Qu'il s'agisse de la transmission de la juridiction des évêques, des deux sources de la Révélation, de l'inspiration scripturale, de la nécessité de la grâce pour la justification, de la nécessité du baptême catholique, de la vie de la grâce chez les hérétiques, les schismatiques et les païens, des fins du mariage, de la liberté religieuse, des fins dernières, etc., sur ces points fondamentaux, la doctrine traditionnelle était claire et unanimement enseignée dans les universités catholiques. Au contraire, de nombreux textes du Concile permettent désormais de douter de ces vérités.**

Les conséquences ont été rapidement tirées et appliquées dans la vie de l'Église.

- Les doutes sur la nécessité de l'Église et des sacrements provoquent la disparition des vocations sacerdotales.

- Les doutes sur la nécessité et la nature de la conversion de toutes les âmes sont en train de provoquer la disparition des vocations religieuses, la ruine de la spiritualité traditionnelle dans les noviciats, l'inutilité des missions.

- Les doutes sur la légitimité de l'autorité et l'exigence de l'obéissance, causés par l'exaltation de la dignité humaine, de l'autonomie de la conscience, de la liberté, sont en train de frapper toutes les sociétés à commencer par l'Église, les sociétés religieuses, les diocèses, la société civile, la famille. L'orgueil a comme conséquence toutes les concupiscences des yeux et de la chair. C'est peut-être l'une des constatations les plus effrayantes de notre époque que de voir à quelle décadence morale sont arrivées la plupart des publications catholiques. On y parle sans aucune retenue de la sexualité, de la limitation des naissances par tous les moyens, de la légitimité du divorce, de l'éducation mixte, du flirt, des bals comme moyens nécessaires à l'éducation chrétienne, du célibat sacerdotal, etc.

- Les doutes sur la nécessité de la grâce pour être sauvé sont en train de provoquer le mépris du baptême désormais renvoyé à plus tard, l'abandon du sacrement de la pénitence. **Il s'agit d'ailleurs surtout d'un comportement des prêtres et non des fidèles. Il en va de même pour la Présence Réelle : ce sont les prêtres qui agissent comme s'ils ne croyaient plus, cachant le Tabernacle, supprimant tous les signes de respect envers le Très Saint Sacrement et toutes les cérémonies en son honneur.**

- Les doutes sur la nécessité de l'Église, source unique du salut, sur l'Église catholique, seule vraie religion,

découlant des déclarations sur l'œcuménisme et la liberté religieuse, détruisent l'autorité du Magistère de l'Église. Rome, en effet, n'est plus l'unique et nécessaire « *Magistra Veritatis* » (Maîtresse de Vérité).

Il faut donc conclure, contraints par l'évidence des faits, que le Concile a favorisé de façon inconcevable la diffusion des erreurs libérales. **La foi, la morale, la discipline sont atteintes dans leurs fondements, selon les prévisions de tous les Papes. La destruction de l'Église avance à grands pas.**

Pour avoir accordé une autorité exagérée aux conférences épiscopales, le Souverain Pontife est devenu impuissant. Combien d'exemples douloureux en une seule année!

Toutefois le successeur de Pierre, et lui seul, peut sauver l'Église. **Que le Saint Père s'entoure de vigoureux défenseurs de la foi, qu'il les désigne dans les diocèses les plus importants. Qu'il daigne proclamer, par des documents importants, la vérité, pour combattre l'erreur sans crainte des contradictions, sans crainte des schismes, sans crainte de remettre en cause les dispositions pastorales du Concile.** »

Ce diagnostic précis et douloureux de Mgr Lefebvre tomba – inutile de le rappeler – dans le vide le plus absolu.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No No
Responsable
Emmanuel du Chaland de Taveau
Adresse: B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP: 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail: courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

- **France:**
 - de soutien: 40 €, normal: 20 €,
 - ecclésiastique: 8 €
- **Règlement à effectuer:**
 - soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
 - soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- **Suisse:**
 - de soutien: CHF 100, normal CHF40
 - ecclésiastique: CHF 20
- **Règlement:**
 - Union de Banques Suisses - Sion
 - C / n° 891 247 01E
- **Étranger: (hors Suisse)**
 - de soutien: 48 €,
 - normal: 24 €,
 - ecclésiastique: 9,50 €
- **Règlement:**
 - IBAN: FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
 - BIC: PSST FR PPP AR